

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE L'ADAMI / EXERCICE 2019
Pour l'Assemblée Générale du 29 juin 2020

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers associés,

Lors de l'Assemblée Générale de l'ADAMI du 17 juin 2019, il vous a été demandé de voter pour le renouvellement du Comité de Surveillance de notre Société Civile.

Les 6 membres sortants du Comité provisoire qui avait été mis en place en décembre 2017 conformément à l'ordonnance du 22 décembre 2016 se sont présentés à nouveau à vos suffrages : cinq d'entre eux ont été réélus et ont accueilli une nouvelle venue, Mlle Catherine CHEVALLIER.

Suite au décès de M. Philippe OGOUZ, le 25 juillet 2019, nous avons accueilli celui qui parmi les non-élus avait reçu le plus de suffrages, M. Alain Prévost qui faisait partie de la première mouture du Comité de surveillance.

Il est à noter que cinq des membres élus appartiennent au collège dramatique et que le seul musicien du Comité est M. Alain PREVOST.

Il faut savoir également qu'une des premières observations que les membres du Comité ont tenu à faire a concerné le décalage entre la représentation des comédien(ne)s et des musicien(ne)s dans sa composition, ce qui suppose pour l'avenir la recherche d'une méthode de vote qui assure une meilleure représentation des différents collèges qui composent l'ADAMI.

Notre Comité se compose donc de Mmes Véronique BAYLAUCQ , Anne DOS SANTOS, Nora HABIB, Catherine CHEVALLIER et Mrs Alain PREVOST et moi-même, Pierre SANTINI qui, dès la première réunion du Comité fraîchement élu, a été désigné à l'unanimité pour assurer la Présidence de cette instance, comme cela avait été le cas lors de l'exercice précédent. Dès la première réunion du nouveau comité, le 3 septembre 2019, nous nous sommes attachés à rappeler les missions qui nous incombent et que je tiens, une fois encore, à rappeler ici :

Contrôler l'activité du Conseil d'Administration et du Gérant, notamment en lien avec les décisions de l'Assemblée Générale et le suivi des procédures administratives de contrôle interne ;

- Émettre un avis sur la gestion des ressources et des charges, les placements et les comptes annuels de la société ;
- Approuver, sur proposition du Conseil d'administration, les règles de déontologie applicables aux instances élues en complément de celles prévues à l'article 6.2 du règlement général ;
- Se prononcer sur les mesures à prendre en cas de défaut de respect des règles de déontologie, selon la procédure prévue à l'article 5.6 du règlement général
- Contrôler l'établissement de la déclaration individuelle annuelle prévue à l'article 16-3 des statuts, par le Gérant et chacun des membres, personnes physiques, du Conseil d'Administration et du Comité de Surveillance ;
- Se prononcer sur les mesures à prendre en cas d'omission ou d'inexactitude dans les déclarations annuelles d'intérêt, selon la procédure prévue à l'article 5.5 du règlement général ;

- Se prononcer sur le refus d'accès aux documents sociaux, ou les conflits d'intérêts potentiels ou avérés qui pourraient être portés à sa connaissance en relation avec les incompatibilités légales ou statutaires ;
- Prendre connaissance et émettre un avis sur la politique des risques telle que mise en place et pratiquée au sein de la Société.
- Prendre connaissance du rapport de transparence annuel de la société et formuler, le cas échéant, toutes observations qu'il rapporte à l'Assemblée générale annuelle.

Aux termes des statuts de l'Adami, le Comité de Surveillance rend compte de l'exercice de ses missions dans un rapport qu'il présente à l'Assemblée générale annuelle.

C'est donc ce rapport que je vous présente aujourd'hui :

Nous avons tenu huit réunions au cours de l'exercice 2019 ; ces réunions ont été suivies avec régularité au siège de notre Société Civile, les membres du Comité ont dans l'ensemble assuré une présence sans faille, les seules rares absences étant dues à des obligations professionnelles ou des raisons de santé.

Mais avant de vous donner le détail du contenu de ces réunions, permettez-moi de revenir sur un événement qui nous a tous bouleversés, le décès de Philippe OGOUZ. Ancien Président de l'ADAMI, Philippe a été un membre très actif et positif du Comité et nous avons tenu à lui rendre hommage dès le début de notre réunion du 3 septembre 2019 en rappelant d'abord un certain nombre d'éléments de sa vie d'artiste engagé et responsable, puis en lisant un extrait du spectacle qu'il préparait depuis plusieurs mois, qui s'intitulait « Un Homme ordinaire » et que Philippe n'a pas eu le temps de porter en scène comme il rêvait de le faire. Qu'il repose en paix.

Au cours de l'exercice 2019, nous avons tenu 8 réunions : six avant l'Assemblée Générale du 17 juin (les 10/1, 8/2, 21/3, 12/4, 24/4, et 4/6 et deux après l'été (le 3/9 et le 15/10).

Comme nous avons commencé à le faire précédemment, nous avons poursuivi et renouvelé les rencontres et consultations entamées en 2018 avec les responsables des différentes directions de l'ADAMI : Direction de la Perception, de la Répartition et des Etudes, Direction de l'Action Artistique, Direction Juridique, Direction de la Communication et de la Production Artistique, direction des Finances, ainsi qu'avec le Directeur Général gérant de la Société Civile, M. Bruno Boutleux.

Ces rencontres, dont l'objet était à la fois de parvenir à une connaissance étendue de la Société, mais aussi et principalement de suivre la mise en œuvre des politiques générales votées par l'Assemblée Générale et la présentation du budget et des comptes de la Société, se sont déroulées dans un climat de collaboration et de confiance mutuelle .

Grâce à des interlocuteurs très clairs et coopératifs, nous avons eu les réponses à toutes les questions posées, ce qui nous a permis d'avoir une approche très claire des problèmes que l'ADAMI et la gestion des droits voisins en permanente évolution peuvent poser à chaque phase des développements technologiques, économiques, culturels et politiques de nos métiers artistiques.

Ces clarifications et les contacts constructifs avec nos interlocuteurs ont permis d'installer très clairement le rôle de notre instance au sein de la gouvernance de la Société Civile, ce qui nous permet de mener à bien nos missions essentielles de contrôle et de surveillance des décisions

de l'Assemblée Générale et de conformité de vos instances avec ces décisions et les règles statutaires.

Dans le détail, voici les points soulevés et un bref compte-rendu des rencontres de l'exercice 2019 :

-10 janvier : rencontre avec Claire CZERNIAK, directrice de la Perception, de la Répartition et des Etudes ; elle nous explique, grâce à une présentation projetée, le fonctionnement de sa Direction (organisation, missions, activité) l'état des relations de rapprochement ADAMI/SPEDIDAM par la mise en place d'une répartition commune à travers la SAI (Société des Artistes-Interprètes) ;

-8 février : un point important : rappel par le Président du Comité de notre mission principale qui est de surveiller la bonne exécution du travail des instances et la nécessité impérative de garder vis-à-vis d'elles notre totale indépendance au sein de l'ADAMI.

-12 avril : Cette réunion est essentiellement consacrée à l'examen des déclarations annuelles d'intérêt des membres du Conseil d'Administration, du Comité de Surveillance et du Directeur Général-Gérant, M. Bruno Boutleux. Après examen de la nouvelle formule de la déclaration d'intérêt qui suscite quelques observations, nous examinons en détail toutes les déclarations : un certain nombre d'entre elles étant imparfaitement remplies seront retournées à leur auteur pour correction d'erreurs ou manques.

La fin de la réunion est consacrée d'une part au problème du versement dans des dates plus précises des indemnités des membres du CS, d'autre part aux questions nombreuses suscitées par la participation et les aides de l'ADAMI au Festival d'Avignon, aux compagnies et aux lieux. Le Comité de surveillance souhaite qu'une réflexion professionnelle et déontologique forte soit engagée sur la problématique de certains abus constatés (prix prohibitif des salles, expansion du nombre de spectacles de qualité diverses, situation/condition de travail des artistes...)

-24 avril : Mme Paule POUJOL-ROBERT, Directrice administrative et financière et M. Boutleux font état des comptes arrêtés au 31/12/2018 à l'appui d'une présentation projetée en séance et qui concerne les perceptions et les répartitions 2018, l'Action Artistique, Droit au Cœur, les placements, le compte de résultats, les événements et risques survenus en 2018 et le rapport de transparence.

-4 juin : la réunion est essentiellement consacrée à la préparation du rapport du Comité de Surveillance à l'Assemblée Générale du 17 juin et des points que ses membres souhaitent voir développés par le Président dans sa rédaction du rapport.

Le CS émet le souhait d'une information complète sur le sujet de la SAI au cours d'une séance particulière qui lui sera dédiée. (Cette information nous sera donnée le 5 février 2020 par le Directeur de la SAI, M. Thomas ORMOND).

Après l'Assemblée Générale du 17 juin, au cours de laquelle j'ai lu le rapport du CS approuvé par ses membres, lecture qui a suscité quelques questions auxquelles j'ai essayé de répondre avec le plus de clarté possible, viendront les deux dernières réunions de l'exercice :

-3 septembre : j'ai déjà évoqué l'hommage rendu à Philippe Ogouz. La séance est en outre consacrée à l'élection du Président du Comité de Surveillance pour les exercices à venir : étant le seul candidat, je suis très rapidement élu à l'unanimité.

En fait, cette séance du 3/9 est celle d'une installation du nouveau Comité, même s'il est composé, à une personne près, des mêmes membres que précédemment.

Nous mettons en place un calendrier prévisionnel des réunions du Comité pour les mois à venir, à savoir :

-Octobre/ Novembre : examen et contrôle de mise en œuvre des décisions de l'AG et des procédures-

-Février 2020 : réunion sur les déclarations annuelles d'intérêt

- Avril : Présentation des comptes annuels

- Mai : élaboration du rapport annuel pour l'AG de juin 2020

- juin : Lecture aux membres du Comité du rapport que je présenterai à l'AG de fin juin.

Ces réunions sont organisées avec le concours de la Société et de son secrétariat des instances (Mme Lydie Lefèvre). Les moyens nécessaires à cette organisation sont fournis par la Société (Salle, documents, secrétariat).

Ici, je voudrais dire un mot sur l'aide sans faille que m'apporte en permanence Véronique Baylaucq dans l'organisation de nos réunions et de nos travaux et je veux la remercier officiellement et amicalement devant vous : c'est d'ailleurs elle qui va lire (et qui doit vous lire en ce moment) mon rapport à l'Assemblée Générale virtuelle du 29 juin, étant retenu loin de Paris pour raisons professionnelles. Un grand merci, Véronique.

Il est à noter que ce calendrier provisionnel sera complètement chamboulé par l'épidémie de Coronavirus dont la France , comme de très nombreux pays de la planète seront victimes à partir de mars 2020.

-15 Octobre : Cette dernière réunion de 2019 sera marquée par la demande de saisine du Comité de Surveillance de deux membres de l'ADAMI pour des raisons différentes , Monsieur Bernard MENEZ et un comédien de la série « Plus belle la vie » : après examen de leurs courriers et discussion approfondie entre les membres de notre instance, nous nous déclarons incompetents à traiter de ces deux réclamations et renvoyons leurs auteurs au Conseil d'Administration et à la Direction Générale. Le texte du Règlement intérieur du Comité de surveillance, dont le projet avait été distribué et discuté le 3 septembre, ne suscitant aucune remarque particulière, est adopté et signé par chacun des membres du Comité.

Pour conclure, je dirai que le Comité fonctionne de très bonne manière, que nous avons trouvé avec la Direction et les différentes instances de la Société des formes de dialogue constructives, même si quelques points de détail restent encore en suspens. Compte tenu de la période de confinement que nous venons de traverser et des risques toujours présents d'une « deuxième session » de l'épidémie de COVID 19, il est certain que c'est à la rentrée de septembre 2020 que les choses reprendront leur place (du moins, nous l'espérons) ; en attendant, nous continuons à communiquer activement entre nous et même nous réunir virtuellement par visioconférence, grâce aux possibilités offertes par les technologies d'aujourd'hui, comme la Société le fait avec vous en organisant cette Assemblée Générale par voie d'Internet.

C'est ainsi que nous avons pu examiner les déclarations annuelles d'intérêt lors d'une réunion virtuelle le 18 juin : nos observations sont transmises, comme il se doit aux instances concernées.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents sociaux mis à leur disposition, et des rapports du Commissaire aux comptes et de la commission de contrôle de la Cour des Comptes, le Comité de Surveillance émet un avis favorable sur la gestion des ressources et des charges et les comptes annuels de la Société, ainsi que sur le rapport de transparence, le

rapport spécial sur les ressources consacrées à l'action artistique (L 324-17 du CPI), la politique de gestion des risques, les Etats budgétaires et listes de placements qui nous ont été soumis.

A ce jour, date de l'établissement de ce rapport, le Comité n'a été saisi d'aucune demande d'associé(e) au titre d'un éventuel refus d'accès aux documents sociaux, ni de conflits d'intérêt potentiel ou avéré.

Nous n'avons pas non plus été saisis de demandes en lien avec les règles de déontologie ou de manquements à celles-ci.

Le Comité de Surveillance recommande donc à l'Assemblée Générale des associés d'adopter les résolutions qui lui sont présentées par le Conseil d'Administration.

En vous remerciant encore, Mesdames et Messieurs, chères et chers associés, de la confiance que vous avez bien voulu nous témoigner et en souhaitant que toutes et tous nous sortions de l'épreuve que notre pays et le monde viennent de subir et qui continue, à ce jour, à nous menacer, je vous souhaite, je nous souhaite, je souhaite au monde du spectacle, de la musique, de l'audiovisuel et plus généralement de la Culture, un redémarrage rapide et au plus haut niveau à l'intention de celles et ceux sans qui nous ne sommes rien : le public.

Pierre SANTINI, Président du Comité de surveillance de l'ADAMI
A Paris, le 19 juin 2020